

Honoraires Transaction :

HONORAIRES A
LA CHARGE
VENDEUR

De 0 à 50 000 Euros	10 %
De 50 001 à 70 000 Euros	9 %
De 70 001 à 90 000 Euros	8 %

HONORAIRES A
LA CHARGE DE
L'ACQUEREUR

De 90 001 à 170 000 Euros	7 %
De 170 001 à 250 000 Euros	6,5 %
De 250 001 à 300 000 Euros	6%
De 300 001 à 350 000 Euros	5 %
Plus de 350 001 Euros	4.8 %

Base de calcul : Prix Net Vendeur

Tranches non cumulatives

Honoraires minimum de **4000 Euros TTC**

Frais administratifs dans le cadre de vente à des clients hors territoire français :

10 % des honoraires TTC prévus au mandat en sus

Estimation sans mise en vente : 150 €

(Honoraires à la charge du propriétaire)

Honoraires Location :



Habitation vide ou meublée soumis à la loi du 6 juillet 1989 :

	BIEN EN GESTION	BIEN HORS GESTION
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail pour chacune des parties	4.5 % TTC*	4.5 % TTC*
Etats des lieux pour chacune des parties	2.5 % TTC*	2.5 % TTC*
Entremise et négociation charge bailleur	0 €	99 € pour loyer <600 € 149 € pour loyer >600 €

*Calculé sur le montant du loyer annuel hors charges dans la limite du plafonnement des honoraires révisable chaque année, réglementation applicable au seul locataire.



Stationnements :

Garage : **150 € TTC** - Place de parking : **100 € TTC** (Honoraires à charge des deux parties)



Bail commercial ou professionnel :

9 % HT du montant du loyer hors charge des 3 premières années à la charge du preneur

Honoraires Gestion :

Habitation vide ou meublée : 7,90% TTC du montant du loyer mensuel charges comprises

Murs commerciaux : 7 % HT du montant du loyer mensuel et des charges

Assurance perte de loyer (Loyers impayés, dégradations, assistance juridique) : 2.70 % TTC du loyer mensuel et des charges

Honoraires Syndic de copropriété :

Gestion courante : 180 € TTC par lot (avec un minimum de 2000 € TTC pour une copropriété)

Vacation horaire : 72€ TTC/heure

Délivrance des documents suivants :

Règlement de copropriété, état descriptif de division : 30€ TTC

Modificatif d'état descriptif de division (publiés) par modificatif, **PV d'AG des 3 dernières années** (par procès-verbal) : 10€ TTC

Règlement intérieur, charte, fiche synthétique, montant moyen annuel de la quote-part à la charge du vendeur du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes : 20€ TTC

Pour la signature de la promesse de vente : informations financières de l'article L721-2 II 2° du CCH : 100€ TTC

Pour les autres prestations un catalogue est à votre disposition dans nos locaux

WWW.cabinetchateaubriand.com